

Audit de rentabilité des projets d'infrastructure touristique de la Nouvelle politique régionale

Secrétariat d'État à l'économie

L'essentiel en bref

Avec la Nouvelle politique régionale (NPR), la Confédération et les cantons soutiennent depuis 2008 les régions de montagne, rurales et frontalières dans leur essor économique régional et dans la maîtrise des mutations structurelles. Jusqu'en 2019, cet outil a notamment permis de promouvoir plus de 300 projets dans le domaine de l'infrastructure touristique. Le montant des prêts accordés par la Confédération s'élève à plus de 350 millions de francs. La NPR est financée par le Fonds de développement régional, dont les moyens s'élèvent à 1 milliard de francs.

Au moyen d'analyses financières et d'une enquête menée auprès des organismes responsables de projets, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné si et dans quelle mesure ces derniers et les projets soutenus dans le domaine de l'infrastructure touristique présentent une viabilité économique suffisante pour atteindre les objectifs de la NPR à long terme.

Les résultats montrent que de nombreux organismes responsables connaissent une situation financière tendue, encore aggravée par la crise du COVID-19. Dans un contexte des risques et des charges financières croissants pour les pouvoirs publics, le CDF voit un potentiel d'amélioration dans la promotion des projets de la NPR viables à long terme.

Les pouvoirs publics sont souvent un acteur clé en matière de financement

Environ deux tiers des projets d'infrastructure touristique soutenus par la NPR consistent essentiellement en la rénovation ou l'extension de remontées mécaniques. Une des principales raisons de solliciter des ressources de la NPR réside d'une part dans l'absence ou le nombre insuffisant de bailleurs de fonds sur le marché pour les projets correspondants. D'autre part, les prêts bonifiés ou sans intérêts de la NPR permettent de réduire la charge d'intérêts. Outre le financement, les communes agissent souvent en tant que copropriétaires des organismes responsables. Dans le cadre des projets examinés, les communes détiennent majoritairement entre 15 et 40 % des parts dans les remontées mécaniques et, en moyenne, environ 70 % dans les offres de loisirs. Enfin, elles sont souvent tenues de combler le manque de ressources pour les infrastructures touristiques.

À l'opposé, l'analyse du CDF a aussi révélé des indices de possibles effets d'aubaine. Ils indiquent que, même sans le soutien de la NPR, les projets auraient vu le jour sous une forme identique ou légèrement modifiée. L'effet d'aubaine observé ici est estimé à 40 %.

Les analyses de rentabilité révèlent une situation financière tendue depuis des années

Les résultats de l'évaluation de la rentabilité des organismes responsables examinés au cours des dernières années sur la base des chiffres d'affaires publiés montrent que seul un tiers environ de tous les organismes responsables présente une rentabilité économique suffisante selon les valeurs applicables à la branche. L'image suivante se dessine selon des

catégories soutenues: les grandes organisations de remontées mécaniques disposent plutôt de réserves financières. La situation économique de nombreuses petites et moyennes entreprises de remontées mécaniques est plus critique et dans la catégorie des installations de loisirs, il n'y a guère d'organismes responsables disposant de revenus satisfaisants et d'un financement solide. Le CDF est conscient que la situation financière d'un organisme responsable dépend de nombreux facteurs, comme c'est le cas actuellement avec la crise liée au COVID-19. Il estime néanmoins que la situation économique (et opérationnelle) de l'organisme responsable ainsi que les plans de financement à long terme doivent être davantage pris en compte dans le processus d'approbation des projets de la NPR. Sur cette base, il sera plus facile d'évaluer les soutiens durables sans grever durablement les finances publiques.

Le Fonds de la NPR devrait être adapté aux besoins

Conformément à la législation en vigueur, le Fonds de développement régional doit être conçu de manière à conserver sa valeur à long terme. Le fonds s'élève à 1 milliard de francs depuis une dizaine d'années, mais seule la moitié de cette somme est actuellement investie dans des prêts pour des projets approuvés, et les besoins sont en constante diminution. D'un point de vue économique, une part de liquidités aussi élevée n'est pas judicieuse. Le CDF estime donc que le montant du fonds de développement régional doit être réexaminé.

Texte original en allemand